
Lettre des représentants en mission Brival et Peyssard relatives à la cérémonie de célébration du 10 août par les élèves de l'Ecole de Mars et adressent la copie du discours prononcé à cette fête par un élève, lors de la séance du 24 thermidor an II (11 août 1794)

Jean-Pascal Charles de Peyssard, Jacques Brival

Citer ce document / Cite this document :

Charles de Peyssard Jean-Pascal, Brival Jacques. Lettre des représentants en mission Brival et Peyssard relatives à la cérémonie de célébration du 10 août par les élèves de l'Ecole de Mars et adressent la copie du discours prononcé à cette fête par un élève, lors de la séance du 24 thermidor an II (11 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 478;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_23184_t1_0478_0000_6

Fichier pdf généré le 09/07/2021

Elle termine par inviter la Convention à rester à son poste.

Insertion au bulletin, et renvoi à la commission des poudres et salpêtres (1).

30

Les représentans du peuple Brival et Peyssard font passer à la Convention nationale de quelle manière l'anniversaire du 10 août a été célébré par les élèves de l'École de Mars. Ils disent qu'à une des extrémités du camp étoit figurée l'armée des tyrans coalisés. Une redoute formidable, de nombreux retranchemens la couvroient de toutes parts; mais que bientôt tout est franchi et emporté à la baïonnette, et que la victoire, toujours fidèle aux Français, s'est déclarée en leur faveur; que les feux de file ont été exécutés comme par des soldats expérimentés, et l'artillerie servie comme par de vieux canoniers. Ils ajoutent que les six tyrans coalisés ont été faits prisonniers; qu'on les a conduits au pied de l'arbre de la liberté, où il ont fait amende honorable, et les 6 mannequins royaux ont été jetés dans un bûcher, aux cris mille fois répétés de *vive la République, périssent les despotes et les dictateurs*.

A la lettre des représentans étoit jointe la copie du discours prononcé par un élève, à la suite de la fête de l'anniversaire.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Les repr. près l'École de Mars, au cⁿ présid. de la Conv.; au camp des Sablons, 24 therm. II*] (3)

Citoyen président,

La Convention nationale ne doit pas ignorer de quelle manière l'anniversaire du 10 août a été célébré par les élèves de l'école de Mars.

A une des extrémités du camp étoit figurée l'armée des tyrans coalisée contre la France. Une redoute formidable, de nombreux retranchemens la couvroient de toute part: l'armée républicaine s'avance; on se canonne vivement de part et d'autre; les avant-postes sont bientôt aux prises; nos colonnes prennent le pas de charge: rien ne résiste à ce torrent d'hommes libres, redoutes, retranchemens, tout est franchi, emporté à la bayonnette; l'ennemi ne pouvant fuir, selon son usage, à cause de la palissade, la mêlée devient générale; la résistance est opiniâtre, on combat corps à corps: mais bientôt la cavalerie ennemie est culbutée par nos

piquiers, et la victoire, toujours fidèle aux Français, se déclare en leur faveur.

Les 6 tyrans d'Angleterre, de Prusse, d'Autriche, de Rome, de Turin et de Madrid sont faits prisonniers. On les conduit au pied de l'arbre de la liberté où ils font amende honorable. Un bûcher est à l'instant dressé et les 6 mannequins royaux y sont précipités aux cris de *Vive la République, périssent les despotes et les dictateurs!*

Les images chéries de Barra et de Viala sont portées en triomphe au centre de la jeune armée. Un des élèves prononce un discours énergique, et tous jurent de ne céder jamais la victoire qu'avec la vie; l'hymne de la liberté fait retentir les airs, la fête se termine par une accolade générale et par les démonstrations les plus touchantes de cette douce fraternité qui ne va plus faire des Français qu'une seule famille.

Citoyen président, nous devons observer que les deux défilés ont été exécutés comme par des soldats expérimentés, et l'artillerie servie comme par de vieux canoniers; on sait que de tels simulacres n'ont jamais lieu sans de nombreux accidents. Eh bien! l'ordre et la précision ont été tels qu'aucun malheur n'auroit troublé ce beau jour sans la négligence d'un entrepreneur employé aux travaux du camp qui, le matin, a occasionné la mort d'un malheureux ouvrier. Nous demandons que sa veuve et ses enfants soient traités comme ceux des défenseurs de la patrie.

PEYSSARD, BRIVAL.

P.S. Nous t'adressons ci-joint copie du discours du jeune élève.

Copie du discours prononcé par un élève à la suite de la fête de l'anniversaire du 10 août, célébrée au camp de l'école de Mars.

Jeunes camarades,

Ce n'est point par de vains serments que nous célébrons aujourd'hui l'époque mémorable du 10 août; il ne suffit pas de jurer, il faut exécuter: n'entendez-vous pas la voix de Viala et de Barra sortant du fond de leurs tombeaux et qui crient: nous sommes morts pour la patrie, défendez une aussi belle cause. Nous sommes morts pour vous! Eh bien, camarades, rappelez-vous sans cesse ce que vous venez d'entendre: Viala et Barra sont morts pour la patrie, leur mort les rend immortels. Jurons de les imiter. Jurons de les venger; pour utiliser nos bras, redoublons de zèle, d'assiduité et d'attention. C'est par là que nous prouverons aux despotes que les Français ne se contentent pas de crier *vive la République!* mais qu'ils savent encore vaincre ou mourir pour elle (1).

31

Les citoyens de la commune de Bonnetable (2), expriment à la Convention nationale

(1) P.-V., XLIII, 176. Bⁿ, 30 therm. (2^e suppl^l).

(2) P.-V., XLIII, 176-177.

(3) C 311, pl. 1231, p. 20, 21; Bⁿ, 4 fruct. (1^{er} suppl^l); *Moniteur* (réimpr.), XXI, 464; *Débats*, n^o 690, 407-408; *Rép.*, n^o 235; *Ann. patr.*, n^o DLXXXVIII; *J. Sablier*, n^o 1493; *J. Fr.*, n^o 686; *J. Jacquin*, n^o 743; *F.S.P.*, n^o 403; *Ann. R.F.*, n^o 252; *C. Eg.*, n^o 723; *C. univ.*, n^o 954; *M.U.*, XLII, 397; *J. Mont.*, n^o 104; *Audit. nat.*, n^o 687.

(1) Pour copie conforme: BRIVAL, PEYSSARD.

(2) Sarthe.